

Appel à projets

Innovations en biothérapies et bioproduction

Ce dispositif vise à soutenir l'excellence de la recherche en biothérapie en favorisant le **transfert technologique** et en assurant un flux d'**innovations** depuis la phase de recherche jusqu'à l'application clinique.

Thématiques éligibles

- **Thématique 1** : Développement de **biothérapies** en santé humaine (oncologie, thérapies géniques ou cellulaires, etc.) ;
- **Thématique 2** : Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de **biothérapies** (outils de test, de diagnostic, de modélisation) ;
- **Thématique 3** : Développement de nouveaux procédés de **bioproduction**, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes.

€ Les modalités de l'aide

Pour les entreprises :

- Mix de subvention + avance remboursable dont les taux varient selon la taille de l'entreprise, le type de recherche et le mode collaboratif / individuel.

Pour les organismes de recherche :

- Subvention.

Le coût du projet

Projets individuels portés par des start-up, PME, ETI (ou grandes entreprises par exception) :

- Assiette de dépenses > 2 M€ sur les thématiques 1 & 2 ;
- Assiette de dépenses > 1 M€ sur la thématique 3.

Projets collaboratifs portés par une entreprise « cheffe de file » :

- Assiette de dépenses > 4 M€ sur les thématiques 1 & 2 ;
- Assiette de dépenses > 2 M€ sur la thématique 3.

Nature des projets

- Projets de recherche industrielle et de développement expérimental avec une preuve de concept solide ;
- Individuel ou collaboratif ;
- D'une durée comprise entre 12 et 48 mois.



Bénéficiaires

Entreprises de toutes tailles mais aussi organismes de recherche venant en soutien.

Individuel ou collaboratif (4 partenaires maxi dont 1 PME ou 1 ETI).



Calendrier

Date de relève intermédiaire : 12/03/2026

Date de clôture : 08/09/2026

Financeurs



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



bpi**france**